



REGLEMENT DU TOURNOI DOUBLE DE BADMINTON DE SAINT MARTIN DE CRAU « LES PLUMES DE LA CRAU »

09 et 10 janvier 2027

JUGE ARBITRE : Monsieur ULRICH Joachim
GEO principale : Laurie MOYA

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la
Fédération Française de Badminton (FFBaD).

1. La compétition est autorisée par la FFBA sous le numéro de dossier 2600011. Elle aura lieu au Complexe Multisport du Salat sur 7 terrains. La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles du règlement.
2. Tout participant doit posséder sa licence valide à la date limite d'inscription pour la saison en cours l'autorisant à jouer en compétition.
3. Le tournoi est ouvert à tous les licenciés de la FFBAD dans les catégories minime, cadet, junior, senior et vétéran et aux classements de N2 à P12
4. Les inscriptions :
 - La date d'ouverture des inscriptions est fixée au lundi 05 Octobre 2026 à 08h00.
 - La date limite des inscriptions est fixée au Jeudi 17 Décembre 2026 à 23h59.
 - La date du tirage au sort est fixée au Vendredi 18 Décembre 2026.
 - La date de prise en compte du CPPH est fixée au Vendredi 18 Décembre 2026
 - Les inscriptions et les règlements se feront uniquement en numérique directement sur Badnet.
 - Les renseignements peuvent être demandés à Thierry MORCHAIN par téléphone au 07 55 17 99 37 et par courriel à bcs13310@gmail.com.
5. Les doubles hommes et doubles dames se joueront le samedi 09 janvier 2027 et les doubles mixtes se joueront le dimanche 10 janvier 2027. Les joueurs peuvent s'inscrire au choix dans un tableau, sans assurance de se voir attribuer un partenaire. Si tel est le cas, le joueur sera remboursé de ses droits d'inscription.
6. Tout joueur inscrit à la compétition doit payer 22 € pour un tableau et 25 € pour 2 tableaux. L'inscription d'une paire ne sera validée que lorsque le deuxième joueur aura réglé ses frais d'inscription. C'est cette dernière date qui sera retenue comme date d'inscription de la paire.
7. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions.
Le critère de sélection des inscriptions est l'ordre d'arrivée des feuilles d'inscription accompagnées du règlement. La mise en liste d'attente sera effectuée en fonction de la date de paiement du dernier joueur de la paire.
8. Le temps de repos minimum entre 2 matches est de 20 minutes
9. Les tableaux seront organisés de préférence en séries (1 à 8 maxi en fonction du nombre de compétiteurs), les paires seront inscrites dans la série correspondante à la somme des points CPPH des 2 partenaires à la date du tirage au sort. **Une paire sera comptabilisée comme constituée lorsque les deux compétiteurs seront inscrits.** L'organisateur se réserve le droit (en accord avec la juge arbitre) d'augmenter le nombre de séries.
10. Le mode de comptage de points est de 2 sets gagnants de 15 points.
11. Le volant agréé pour ce tournoi en cas de litige est le RSL Tourney grade 3
12. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge arbitre. Tous les tableaux se joueront en poule et si possible avec 2 sortants.
13. Les matchs sont en auto arbitrage.

14. Tout joueur ou paire non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match risque une disqualification du tableau par le juge arbitre quel que soit le stade de la compétition.
15. Les joueurs disposent de 3 minutes à l'appel de leur match pour débiter la rencontre.
16. Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Donc tout joueur doit être présent, dans la salle, une heure avant l'heure présumée de son match.
17. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match sauf accord des juges arbitres.
18. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés, les arbitres, les membres du comité d'organisation et les entraîneurs entre les sets.
19. Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée sur le terrain.
20. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure, sera compté faute, sauf au service, où le joueur pourra resservir une fois.
21. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident à l'intérieur ou aux abords des gymnases.
22. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.
23. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait du participant ne présentant pas un certificat médical une fois les convocations transmises.**
24. Tout joueur souhaitant s'absenter du tournoi doit le signaler au juge arbitre et à la table de marque.
25. Si l'organisateur regroupe deux catégories, les récompenses attribuées seront déterminées d'après le plus grand nombre de joueurs de chaque catégorie.
26. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur connu du Juge Arbitre et présent dans le gymnase jusqu'au départ effectif du mineur.
27. Le juge arbitre responsable du tournoi est **Joachim ULRICH**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements. Seul un représentant de club est autorisé à déposer une réclamation au JA et à la table de marque.
28. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits).
Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera dans les 5 jours après la compétition les pièces justificatives à l'adresse du site suivant : <https://sudbad.fr/forfait/>.
29. En fonction d'évolution de la situation sanitaire, des protocoles définis par la FFBaD et des mesures mises en œuvre par les différentes autorités administratives, le format de la compétition pourra être adapté afin de préserver la santé des licenciés tout en conservant l'intérêt compétitif.